



**Conférence des Parties
Comité de la science et de la technologie
Quatorzième session**

New Delhi (Inde), 3-6 septembre 2019

Point 3 a) de l'ordre du jour

Interface entre science et politique, et partage de connaissances

**L'Interface science-politique, le Pôle de connaissances de la Convention
et l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques**

**Interface entre science et politique,
et partage de connaissances**

**Projet de décision soumis par le Président
du Comité de la science et de la technologie**

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 23/COP.11, 19/COP.12 et 19/COP.13,

Rappelant également les décisions 21/COP.10, 24/COP.11, 20/COP.12 et 20/COP.13,

Notant avec satisfaction que l'Interface science-politique a mené efficacement son programme de travail 2018-2019 et sensiblement progressé dans la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés,

Saluant le travail accompli par le secrétariat pour ce qui est de développer et gérer les services de partage des connaissances de la Convention, rapprocher l'offre et la demande de connaissances scientifiques et techniques, et réaliser l'interface entre science et politique, y compris en rendant aisément accessibles les connaissances produites par l'Interface science-politique et en poursuivant la mise en place du Pôle de connaissances de la Convention,

Saluant également l'action que continuent de mener le secrétariat et le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) afin de promouvoir l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des bonnes pratiques de gestion durable des terres ;

Ayant examiné le document ICCD/COP(14)/CST/5 et les conclusions et recommandations qui y figurent,

1. *Prie le Bureau du Comité de la science et de la technologie d'affiner les procédures de renouvellement de la composition de l'Interface science-politique de façon qu'un appel unique soit lancé pour choisir les nouveaux membres et que l'ensemble des candidatures reçues puissent être prises en considération pour recenser et sélectionner au niveau mondial les scientifiques indépendants ainsi que pour recenser au niveau régional les scientifiques parmi lesquels chaque région désignera son représentant ;*

2. *Demande également au secrétariat de continuer de mobiliser des ressources pour le fonctionnement efficace de l'Interface science-politique ;*



3. *Demande en outre* au secrétariat de continuer de développer et de renforcer le Pôle de connaissances de la Convention en fonction des besoins et des priorités des pays parties pour faciliter la diffusion des connaissances utiles auprès de toutes les parties prenantes ;

4. *Demande* au secrétariat de coordonner son action avec les secrétariats des autres conventions de Rio et les partenaires compétents pour garantir la cohérence et l'harmonisation dans la façon dont les initiatives concernant l'adaptation écosystémique, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres sont classifiées et promues au moyen des instruments de l'interface entre science et politique et du Pôle de connaissances ;

5. *Encourage* les Parties et *invite* les experts désignés par les pays parties et les autres parties prenantes à continuer d'échanger des renseignements sur les systèmes de partage des connaissances et les publications récentes et d'autres renseignements utiles concernant la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse et la gestion durable des terres au moyen du Pôle de connaissances de la Convention ;

6. *Encourage également* les Parties et *invite* les autres parties prenantes à continuer de présenter des exemples pertinents des meilleures pratiques afin d'alimenter la base de connaissances sur la gestion durable des terres ;

7. *Invite* les pays développés parties et les autres pays qui sont en mesure de le faire à appuyer les activités de l'Interface science-politique, et *demande* au secrétariat et à l'Interface science-politique de continuer de veiller à ce que cet appui soit utilisé efficacement ;

8. *Invite également* les Parties et les institutions financières et techniques à prêter leur appui à la gestion, à l'élargissement, au renforcement et au développement du Pôle de connaissances de la Convention ;

9. *Prie* le secrétariat de lui rendre compte à sa quinzième session sur : a) l'application de la présente décision ; et b) les mesures prises pour faciliter i) le partage des connaissances et ii) l'interface entre science et politique.
